

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2023-389 du 24 mai 2023
modifiant les dispositions du code général de la propriété des
personnes publiques relatives à la Polynésie française

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions supprimées par la commission ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

Article unique

(Non modifié)

L'ordonnance n° 2023-389 du 24 mai 2023 modifiant les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques relatives à la Polynésie française est ratifiée.